



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Lettre datée du 12 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif (voir annexe) à l'appui de la requête introduite ci-dessus est joint à la présente lettre.

L'Ambassadeur et Représentant permanent
(Signé) Sergio **Vento**

**Annexe à la lettre datée du 12 juillet 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mémoire explicatif

1. Le Conseil de l'Europe, son mandat, sa structure et ses membres

Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe est la première institution politique dont se soit dotée l'Europe. Il a pour principal objectif de réaliser une union plus étroite entre ses États membres en favorisant leur coopération dans tous les domaines, sauf militaire, et en faisant fond sur leurs valeurs communes que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Seuls les États d'Europe qui respectent ces principes et qui sont d'authentiques démocraties parlementaires peuvent devenir membres du Conseil. Il s'ensuit qu'ils sont tous tenus d'adhérer au multipartisme et d'organiser périodiquement des élections générales libres et régulières.

La défense des droits de l'homme est indispensable au bon fonctionnement d'une société démocratique et libre. Les droits et libertés démocratiques dont le Conseil de l'Europe assure la défense et la promotion sont consacrés dans la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 et ses protocoles, ainsi que dans divers instruments relatifs aux droits de l'homme, notamment la Charte sociale européenne. Il s'y ajoute d'autres instruments essentiels, dont la Convention européenne pour la prévention de la torture, la Convention-cadre sur la protection des minorités nationales et diverses autres conventions et recommandations. Ce faisceau d'instruments exerce une influence significative sur les politiques des États membres en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe trouve sa véritable raison d'être dans la mise en oeuvre et la promotion de ces principes. Fondamentalement, le Conseil de l'Europe est une alliance pour la défense de ces idéaux. C'est pour cela qu'il a mis en place un régime d'imposition collective du respect des droits de l'homme qui prend la forme d'un contrôle mutuel. Il noue également des liens toujours plus étroits entre ses membres en les associant, sur un pied d'égalité, à des activités communes visant à promouvoir l'application de ses principes face à des situations en évolution.

Les compétences du Conseil de l'Europe s'étendent à toutes les grandes questions qui se posent à la société européenne, à l'exception des questions relatives à la défense. Son programme de travail couvre les domaines d'activité suivants : droits de l'homme, médias, coopération juridique, questions économiques et sociales, santé, éducation, culture, patrimoine, sports, jeunesse, administration locale et régionale et environnement.

Ses travaux dans ces domaines ont mené, entre autres, à l'adoption de 174 conventions et traités européens et à de nombreuses recommandations à l'intention de ses États membres. Ces textes forment un ensemble harmonisé de lois et de dispositions administratives et réglementaires qui offrent à l'Europe unie le cadre administratif, juridique et intellectuel dont elle a besoin. Environ 90 de ces conventions sont ouvertes à l'adhésion des États non membres.

Sur le plan des institutions, le Conseil de l'Europe s'appuie sur trois piliers : intergouvernemental, parlementaire et judiciaire.

Le Comité des ministres, composé des ministres des affaires étrangères et de leurs adjoints, est chargé des activités intergouvernementales intéressant plusieurs ministères spécialisés des pays membres, au niveau des ministres, des hauts fonctionnaires et des experts, avec également des participants issus de l'Université et de la société civile.

L'Assemblée parlementaire est composée de délégations pluralistes des parlements nationaux, et ses délibérations touchent à tous les aspects de la coopération européenne; elle joue un rôle de plus en plus décisif dans la politique et les actions du Conseil de l'Europe. De leur côté, des représentants élus des autorités locales et régionales siègent ensemble dans le cadre du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

La Cour européenne des droits de l'homme instituée par la Convention européenne des droits de l'homme est l'âme du pilier judiciaire du Conseil de l'Europe. Elle est habilitée à rendre des arrêts contraignants sur les affaires qui lui sont soumises par les États membres ainsi que, ce qui est encore plus important, par des particuliers ou des groupes de particuliers relevant de la juridiction des États membres. En outre, un certain nombre de mécanismes de contrôle ont été institués par diverses conventions européennes dans des domaines comme la prévention de la torture, les droits sociaux, la protection des minorités nationales, etc.

L'augmentation du nombre de ses membres – qui sont aujourd'hui quarante et un – et le fait que tous les autres États d'Europe aient fait acte de candidature au Conseil de l'Europe ont singulièrement étendu l'aire géographique couverte par celui-ci et lui ont conféré un caractère paneuropéen. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine et Monaco ont officiellement posé leur candidature. Le Saint-Siège, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon et le Mexique ont obtenu le statut d'observateur.

2. Contexte et fondements juridiques de la coopération avec l'ONU

La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'ONU a commencé en 1951 avec un accord conclu le 15 décembre 1951 entre le Conseil de l'Europe et le Secrétariat de l'ONU.

Cet accord a été actualisé en 1971, année où a été conclu un arrangement relatif à la coopération et à la liaison entre les Secrétariats du Conseil de l'Europe et de l'ONU (19 novembre 1971).

Le Conseil de l'Europe a également conclu les accords suivants avec un certain nombre d'organismes et d'institutions spécialisées de l'ONU :

- Accord entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation internationale du Travail (OIT) (23 novembre 1951), complété par l'accord entre l'OIT et le Conseil de l'Europe sur la création et les activités du Centre international de recherche et d'information en formation professionnelle (novembre 1962);
- Relations entre le Conseil de l'Europe d'une part et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) d'autre part (3 juillet 1952);
- Accord entre le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et le Directeur du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (9 septembre 1952);

- Accord entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (10 novembre 1952);
- Accord entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (11 janvier 1956).

Le 17 octobre 1989, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté, sur proposition d'un certain nombre d'États membres du Conseil de l'Europe, une résolution qui accordait à ce dernier le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (résolution 44/6). En vertu de cette résolution, le Conseil de l'Europe est invité à participer aux sessions et travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur.

En outre, et afin d'actualiser l'accord de 1952, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe et la Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont signé en 1999 un mémorandum d'accord sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Haut Commissariat.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

De son côté, l'Assemblée parlementaire a conclu d'autres accords gouvernant ses relations avec l'ONU et ses organismes et institutions spécialisées (dont le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'UNESCO, l'OIT, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale). Des représentants de ces organismes et organisations participent régulièrement aux séances des comités de l'Assemblée parlementaire, et l'Assemblée tient périodiquement des débats sur leurs travaux.

Cela permet à l'Assemblée de suivre de près les travaux de l'ONU en vue de formuler, selon qu'il convient, des recommandations en matière de politiques à l'intention du Comité des ministres ou des États membres du Conseil de l'Europe.

C'est ainsi, par exemple, que la Recommandation 1406 (1999) relative à la Cour pénale internationale invite les États membres et les États dotés du statut d'observateur à, entre autres, ratifier le statut de la Cour dans les meilleurs délais et apporter leur concours financier à son fonctionnement.

3. Modalités de coopération

Les arrangements en matière de coopération entre l'ONU et le Conseil de l'Europe prévoient que leurs relations prendront notamment les formes suivantes :

- Échange de documents et de publications;
- Contacts réguliers entre fonctionnaires des deux parties;
- Consultations entre les deux secrétariats sur la mise en œuvre des programmes;
- Admission de représentants du Secrétariat de l'ONU aux séances des organes du Conseil de l'Europe et vice-versa;
- Réunions entre les deux secrétariats.

Les domaines de coopération les plus pertinents sont les droits de l'homme, les questions humanitaires et relatives aux réfugiés, les questions juridiques, les questions sociales, la culture et l'éducation. On trouvera ci-dessous quelques exemples

récents de la contribution du Conseil de l'Europe aux principales fonctions et activités de l'ONU.

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)

La crise du Kosovo a poussé le Conseil de l'Europe à appuyer les efforts de l'ONU dans la recherche d'un règlement pacifique et à offrir son aide, dans ses domaines de compétence, pour le relèvement politique et institutionnel de la région. Le Conseil de l'Europe s'est déclaré disposé à contribuer à la mise en oeuvre de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU en établissant d'étroites relations de travail avec la MINUK et les autres organisations internationales intervenant dans la zone.

En 1999, le Conseil de l'Europe a commencé à intervenir au Kosovo dans les domaines suivants : harmonisation des lois et des réformes avec certains textes du Conseil comme la Convention européenne sur les droits de l'homme; réorganisation et réforme de l'appareil judiciaire; création et fonctionnement d'une administration locale; protection des minorités; droit de propriété; et recensement de la population. Il a également mené des activités dans des domaines comme la formation, la lutte contre les trafics, l'aide à l'enfance et à la jeunesse et l'éducation.

Afin de coordonner ses activités, le Conseil de l'Europe a ouvert à Pristina le 23 août 1999 un Bureau chargé de maintenir le contact avec la MINUK et ses diverses composantes, dont l'Organisation pour la coopération et le développement en Europe (OSCE), le HCR et l'Union européenne.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes en l'an 2000

Le Conseil de l'Europe a participé activement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les femmes en l'an 2000 (New York, 5-9 juin 2000), au cours de laquelle il a notamment mis l'accent sur les efforts qu'il déploie pour combattre la traite des femmes en vue de leur exploitation sexuelle et ses activités de promotion de la condition féminine. Dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire, le Conseil économique et social a publié un document résumant l'ensemble des activités du Conseil de l'Europe relatives à l'égalité entre les sexes qui a été soumis à la Réunion préparatoire régionale consacrée à l'examen en 2000 de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing (Genève, 19-21 janvier 2000).

Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social

Le Conseil de l'Europe a participé tout aussi activement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social, tenue à Genève du 26 au 30 juin 2000. Sa contribution était axée sur sa stratégie en matière de cohésion sociale, et notamment sur la protection des droits sociaux, l'accès au logement, l'emploi et la protection sociale, les politiques de la famille et la protection de l'enfance. Il a également transmis un message politique adopté par son Comité des ministres le 11 mai 2000.

De plus, le Conseil de l'Europe a organisé, avant la session extraordinaire, et dans le cadre de sa campagne intitulée « Mondialisation sans pauvreté », une conférence internationale sur « Le double défi de la mondialisation et de la transition : le

rôle de la société civile dans le développement de la cohésion sociale en Europe centrale et orientale », qui a réuni des représentants des gouvernements, de la société civile et des organismes concernés de l'ONU, afin d'évaluer les principaux défis que pose, du point de vue de la formulation des politiques, le développement social en Europe centrale et orientale, et de renforcer les moyens d'expression et le rôle de la société civile dans les pays en transition.

Conférence mondiale de 2001 sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Le Conseil de l'Europe a été invité par l'Union européenne à coordonner les préparatifs européens en vue de la Conférence mondiale et organisera à cet effet une conférence paneuropéenne sur le sujet, conférence qui devrait être immédiatement précédée par un forum d'organisations non gouvernementales. Cette conférence se déroulera au Conseil de l'Europe du 11 au 13 octobre 2000. L'ONU sera invitée à y participer.

Participation régulière aux réunions de l'ONU

Le Conseil de l'Europe participe régulièrement aux séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale (questions sociales, humanitaires et culturelles), aux sessions de la Commission des droits de l'homme et à celles de la Commission de la condition de la femme.

En outre, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe organise chaque année un échange de vues sur les questions relatives aux droits de l'homme examinées à l'ONU, au cours duquel des experts nommés par leurs capitales analysent les conclusions de la session de l'Assemblée générale et préparent les sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève.

4. Arrangements pratiques en matière de coopération

Réunions tripartites de haut niveau et réunions tripartites spécialisées

Au cours des dernières années, le Conseil de l'Europe a renforcé sa coopération avec l'ONU, principalement en rapport avec des situations de crise en Europe. Depuis 1994, les Nations Unies à Genève, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ont pris l'habitude de tenir des réunions tripartites de haut niveau en vue d'échanger des informations et de favoriser la coordination de leurs activités dans des domaines d'intérêt commun. Ces réunions, qui sont axées sur des questions comme les réformes dans les pays d'Europe centrale et orientale, la lutte contre la criminalité internationale, le racisme et l'intolérance ou les problèmes posés par les réfugiés, sont organisées à tour de rôle par chaque organisation sur une base annuelle.

La dernière en date de ces réunions a eu lieu le 25 février 2000 à Genève, avec la participation de l'ONU, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et de la Commission européenne. Elle était axée sur un examen des progrès accomplis vers la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est.

Des réunions tripartites spécialisées sont aussi organisées à l'occasion, comme celles qui ont eu respectivement pour thèmes les républiques du Caucase (novembre 1997), l'Albanie (avril 1998), la réforme de l'appareil judiciaire (février 1999) et le maintien de l'ordre, et plus particulièrement la police (février 2000).

Quatrième réunion entre l'ONU et les chefs de secrétariat des organisations régionales

Les 28 et 29 juillet 1998, le Conseil de l'Europe a participé pour la première fois à une réunion des chefs de secrétariat des organisations régionales convoquée à New York par le Secrétaire général de l'ONU. Il doit également contribuer à la prochaine réunion entre le Secrétaire général de l'ONU et les chefs de secrétariat des organisations régionales, qui aura pour thème « la coopération pour la consolidation de la paix ». Ces réunions de haut niveau permettent au Secrétaire général du Conseil de l'Europe de faire bénéficier les autres participants de l'expérience acquise par le Conseil.

Bureau de liaison du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le HCR a ouvert un bureau de liaison à Strasbourg afin de faciliter l'étroite coopération qui s'est développée entre le Conseil de l'Europe et le HCR en ce qui concerne la protection des réfugiés et les questions connexes, notamment les droits de l'homme et les normes juridiques.

Autres types de contacts

L'annexe I décrit brièvement les divers contacts intervenus entre l'ONU et le Conseil de l'Europe en 1999.

5. Conclusion

Seule organisation paneuropéenne, le Conseil de l'Europe est à même d'aider puissamment l'ONU à relever un nombre sans cesse plus grand de défis. Il peut apporter une contribution efficace au développement de la stabilité démocratique en Europe ainsi que dans des domaines où son savoir-faire est reconnu, notamment en ce qui concerne l'édification de démocraties pluralistes fondées sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe peut ainsi contribuer, particulièrement sur le continent européen, à la réalisation des idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à leur promotion dans d'autres régions du monde.

À l'aube d'un nouveau siècle, le moment semble venu pour l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies d'examiner les moyens de resserrer encore une coopération déjà étroite entre l'ONU et le Conseil de l'Europe. Il semblerait par conséquent opportun d'autoriser le Secrétaire général à étudier – en étroite consultation avec le Conseil de l'Europe – les divers moyens qui permettraient de renforcer les relations entre les deux organisations et de lui demander de faire rapport à l'Assemblée générale afin que cette dernière puisse se prononcer sur les moyens les plus appropriés à cet effet.

Appendice

Relations entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe*

Activités parlementaires

Le 21 juin 1999, l'Assemblée a adopté la résolution 1411 sur les relations avec l'ONU, qui visait en particulier à promouvoir la coopération entre les deux organisations et à encourager le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et les divers organismes et institutions spécialisées de l'ONU.

Le Sous-Comité chargé des relations avec les pays européens non membres (Comité des affaires politiques) s'est réuni à New York du 26 au 28 octobre 1999 et a participé à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale ainsi qu'à la réunion générale des parlementaires présents à la cinquante-quatrième session; ses membres ont rencontré le Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et des fonctionnaires de haut rang de l'Organisation des Nations Unies.

Les 25 et 26 octobre 1999, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil, M. Russell-Johnston, a participé aux travaux de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale et a rencontré à cette occasion le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan.

Contacts de haut niveau

La huitième réunion tripartite de haut niveau entre le Conseil de l'Europe, l'OSCE et l'ONU, à laquelle ont également participé l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Comité international de la Croix-Rouge, s'est tenue à Strasbourg le 12 février 1999.

Cette réunion avait pour thème général la promotion et le renforcement de la stabilité démocratique. On y a examiné la coopération entre les organisations participantes dans le contexte des crises que connaissent les Balkans et le Caucase, ainsi que les questions touchant aux échanges électroniques d'information qui présentaient un intérêt général.

Ces réunions annuelles sont destinées à améliorer la coopération concrète entre les organisations participantes : en partageant leurs informations et en faisant mutuellement appel à leurs compétences, elles entendent accroître l'efficacité et la synergie des efforts qu'elles déploient pour mener à bien leurs mandats.

Le 22 avril 1999, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Daniel Tarschys, s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, où il a rencontré Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint responsable du Département des affaires politiques.

Le 7 mai 1999, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Vladimir Petrovsky, a participé à la 104e réunion du Comité des ministres et aux manifestations organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création du Conseil de l'Europe.

* Extrait de *Activités du Conseil de l'Europe – Rapport 1999*.

Les 18 et 19 novembre 1999, le nouveau Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Walter Schwimmer, a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, à l'occasion du Sommet de l'OSCE qui s'est tenu à Istanbul.

Le 26 novembre 1999, M. Petrovsky s'est rendu au Conseil de l'Europe, dont il a rencontré le Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires.

En 1999, des représentants du Conseil de l'Europe ont participé aux réunions suivantes :

- Réunion organisée entre l'ONU, l'OSCE, l'UE et l'OTAN, afin de préciser et d'attribuer les mandats relatifs à la mise en place de la présence internationale civile au Kosovo, conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité (Genève, 16 juin 1999);
- Première session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives (New York, 19-21 mai 1999);
- Colloque régional sur les politiques socioéconomiques s'inscrivant dans la stabilisation de la situation macroéconomique des pays en transition (Ashgabat, Turkménistan, 9-11 novembre 1999).

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

Des représentants du Conseil de l'Europe ont participé à la quarante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue à Vienne du 16 au 25 mars 1999.

Des représentants du PNUCID ont participé à la Conférence sur la coopération dans la région méditerranéenne, qui visait à mettre en place des réseaux de spécialistes en matière de réduction de la demande et de l'épidémiologie des problèmes liés à la drogue (Malte, 15-17 novembre 1999).

Le PNUCID est membre du Comité de gestion du programme de formation du personnel dans le domaine de la réduction de la demande, et participe au financement du programme de formation épidémiologique organisé dans six pays d'Europe centrale et orientale.

Commission économique pour l'Europe (CEE)

Activités parlementaires

Une délégation de la Commission des questions économiques et du développement a participé à la session annuelle de la CEE, tenue à Genève du 4 au 6 mai 1999, qui avait pour thème principal la relance économique en Europe du Sud-Est après le règlement du conflit yougoslave. La délégation a également participé au séminaire annuel de printemps de la CEE, dont le thème était les personnes âgées au XXI^e siècle (3 mai 1999).

Des représentants de la CEE ont participé au débat sur les mesures supplémentaires que le Conseil de l'Europe devait prendre en matière de protection de

l'environnement, organisé par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux (Paris, 20 mai 1999).

Activités intergouvernementales

Cohésion sociale et santé

Des représentants de la Commission économique pour l'Europe ont participé avec le Conseil de l'Europe et Eurostat à une réunion intersecrétariats qui visait à harmoniser la collecte de données auprès des bureaux de statistique nationaux.

Des représentants de la CEE étaient également présents, en qualité d'observateurs, aux réunions suivantes :

- Comité européen sur la population (Strasbourg, 2-4 juin 1999);
- Groupe d'experts dans le domaine de la fécondité, des nouveaux types de ménages et de la constitution des familles en Europe (PO-S-FF) (Strasbourg, 27 et 28 septembre 1999).

Des représentants du Conseil de l'Europe étaient présents :

- Au Forum international de La Haye consacré à l'évaluation de la Conférence internationale sur la population et le développement cinq ans plus tard (La Haye, 8-12 février 1999);
- À la Conférence de la CEE-ONU intitulée « Situation de la population âgée : prélude au XXI^e siècle » (Sion, 13-15 décembre 1999).

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Activités intergouvernementales

En 1999, le Conseil de l'Europe a participé à un certain nombre de réunions organisées au siège de l'UNESCO à Paris, notamment :

- Une réunion avec les délégations permanentes sur le projet intitulé « La Route de l'esclave » (21 janvier);
- Le colloque UNESCO-Commonwealth qui avait pour thème « Vers un pluralisme constructif » (29 et 30 janvier 2000);
- La dix-neuvième session du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (23-26 mars);
- La 156^e réunion du Conseil exécutif (25 mai-11 juin);
- La 157^e réunion du Conseil exécutif (5-20 octobre);
- La trentième session de la Conférence générale (26 octobre-17 novembre).

Enseignement supérieur et recherche

Le Conseil de l'Europe et l'UNESCO mettent en oeuvre un programme commun de reconnaissance des qualifications. Ce programme comprend un cadre juridique commun – la Convention de reconnaissance de Lisbonne, à ce jour ratifiée par 14 États et signée par 24 autres – et un cadre pratique commun pour l'élaboration

des mesures de reconnaissance – le Réseau ENIC. Le Réseau ENIC et le Réseau NARIC de l'Union européenne se réunissent une fois par an. Le Bureau de l'ENIC se réunit trois fois par an avec le Conseil consultatif du NARIC. Le Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne s'est réuni pour la première fois en juin 1999.

Le Conseil coopère avec l'UNESCO dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur en Bosnie-Herzégovine, notamment pour mettre en place un Conseil de l'enseignement supérieur.

Culture et éducation

Le 1er mars 1999, des membres de la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée parlementaire ont rencontré des représentants du secrétariat de l'UNESCO à Paris.

En septembre 1999, la Division des politiques et actions culturelles a participé à une réunion de travail de l'UNESCO organisée à Gällöfsta (Suède), aux fins d'élaborer des méthodes et des outils destinés à l'Unité des politiques culturelles pour le développement qui venait d'être créée au siège de l'UNESCO.

La Division des politiques et actions culturelles a également participé à une conférence intitulée « Culture counts: financing, resources and the economics of culture in sustainable development » (Florence, 4-7 octobre 1999), organisée par la Banque mondiale et le Gouvernement italien en coopération avec l'UNESCO, la Division étant quant à elle chargée de préparer :

1. La réunion d'un groupe de travail dont les travaux avaient pour thème « La politique culturelle et le développement démocratique durable : l'art de relancer des partenariats en Europe du Sud-Est »;
2. Un séminaire intitulé « Partenariats publics et partenariats privés : le défi de la politique culturelle au XXI^e siècle ».

Le Conseil de l'Europe a invité l'UNESCO à participé en tant que partenaire spécial à la célébration de l'Année européenne des langues. L'UNESCO a fait part de son intention de participer activement en mettant en oeuvre le projet PERICLÈS (Programme expérimental pour relancer l'intérêt de la jeunesse en faveur des cultures et des langues limitrophes à partir de l'environnement naturel et des sites patrimoniaux).

Des représentants de l'UNESCO ont participé à la réunion informelle des ministres de l'éducation des pays d'Europe du Sud-Est organisée à Strasbourg les 2 et 3 décembre 1999.

Patrimoine culturel

Des contacts fréquents se sont instaurés entre l'Union européenne et l'UNESCO dans le cadre de la campagne « L'Europe : un patrimoine commun ».

Le Conseil de l'Europe était représenté aux réunions ci-après :

- Dixième session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (25-28 janvier 1999);

- Congrès international sur la prévention des risques de catastrophes et l'atténuation des effets des catastrophes sur le patrimoine culturel (23 et 24 septembre 1999);
- Douzième Assemblée générale des États parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Sport

Le Conseil de l'Europe a participé à la troisième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay), en décembre 1999.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Activités parlementaires

La Sous-Commission de l'enfant de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille a organisé avec l'UNICEF une conférence sur les droits des enfants en Albanie et les nouvelles priorités qui se dégagent dans le contexte du dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (Tirana, 10 décembre 1999). Cette conférence visait à faire prendre conscience aux responsables des politiques et à l'ensemble de la communauté qu'il est nécessaire de tenir compte des besoins des enfants et de respecter leurs droits.

Activités intergouvernementales

Des représentants de l'UNICEF ont participé à la deuxième réunion du Forum des enfants et à la réunion informelle des ministres de l'éducation des pays d'Europe du Sud-Est, qui se sont tenues à Strasbourg le 16 avril et les 2 et 3 décembre 1999, respectivement.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Activités parlementaires

Le 19 avril 1999, la Sous-Commission des droits de l'homme de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme a eu un échange de vues à Genève avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mary Robinson.

Activités intergouvernementales

Le Conseil de l'Europe a tenu le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme régulièrement informé des activités présentant un intérêt commun, telles que les activités relatives aux formes contemporaines d'esclavage, à la protection des droits des enfants et des travailleuses migrantes et à l'exploitation sexuelle.

En 1999, des représentants du Conseil de l'Europe ont participé aux réunions suivantes :

- Cinquante-cinquième session du Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (Genève, 22 mars-30 avril)

- Deuxième forum consultatif sur les stratégies à long terme pour la promotion et la défense des droits de l'homme dans la région des Balkans (Genève, 28 juillet).

Les 17 et 18 mai 1999, des représentants du Haut Commissariat ont participé à Strasbourg à la réunion consacrée à la formation dans le domaine des droits de l'homme dans le contexte des opérations sur le terrain, intitulée « A joint approach – OSCE, UN High Commissioner for Human Rights, Council of Europe and European Commission, Elaboration of a joint trial course ».

Le 15 octobre 1999, Mary Robinson a adressé un message aux participants au Forum mondial pour l'élimination de la pauvreté dont le thème était « La pauvreté : une violation des droits de l'homme » et qu'avaient organisé conjointement le Centre Nord-Sud et les responsables de la campagne « Solidarité mondiale » menée par le Conseil de l'Europe. Le Forum était présidé par le Haut Commissaire adjoint aux droits de l'homme, Berthie Ramcharan.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Le 25 août et le 4 octobre 1999, respectivement, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Daniel Tarschys, et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Sadako Ogata, ont signé un mémorandum d'accord dans lequel était énoncé un certain nombre de mesures relatives à la coopération entre les deux organismes.

Activités parlementaires

La Commission des migrations, des réfugiés et de la démographie coopère régulièrement avec le HCR.

Activités intergouvernementales

En 1999, des représentants du Conseil de l'Europe ont participé aux réunions suivantes :

- Réunion d'urgence de haut niveau du Groupe de travail chargé des questions humanitaires, consacrée à l'évolution de la situation dans la République fédérale de Yougoslavie et les régions voisines (Genève, 6 avril);
- Groupe directeur chargé du suivi de la Conférence régionale pour l'examen des problèmes des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes contraintes à d'autres formes de déplacement involontaire et des rapatriés dans les pays de la Communauté d'États indépendants et dans certains États voisins (Genève, 24-25 juin);
- Cinquantième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (4 et 5 octobre);
- Première réunion du Groupe de travail de la Conférence sur la CEI, consacrée au suivi de la Conférence sur la CEI tenue en 1996 (Genève, 13 octobre);
- Groupe de travail du Conseil de mise en oeuvre de la paix (Genève, 8 décembre).

Des représentants du HCR ont participé à la réunion du Comité européen sur les migrations qui s'est tenue à Strasbourg du 1er au 3 décembre 1999.

Bureau du Haut Représentant

Des membres du Bureau du Haut Représentant ont participé à la réunion informelle des ministres de l'éducation des pays d'Europe du Sud-Est, tenue à Strasbourg les 2 et 3 décembre 1999.

Organisation internationale du Travail (OIT)*Activités intergouvernementales*

Des représentants du Conseil de l'Europe ont participé au deuxième Forum des entreprises de l'OIT, consacré à la promotion du progrès social et de la compétitivité des entreprises dans une économie mondiale (Genève, 5 et 6 novembre 1999).

Des représentants de l'OIT ont participé aux premières réunions des comités ci-après :

- Comité pour la coordination dans le domaine de la sécurité sociale (CS-CR) (Strasbourg, 13-15 avril 1999);
- Comité d'experts normatifs dans le domaine de la sécurité sociale (CS-CO) (Strasbourg, 6-8 juillet 1999);
- Comité d'experts dans le domaine de la promotion de l'accès à l'emploi (CS-EM) (Strasbourg, 26 et 27 octobre 1999).

L'OIT a également participé à des réunions de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique :

- Cinquième session du Groupe de travail sur les stratégies d'emploi pour les personnes handicapées (P-RR-SHE) (Strasbourg, 15-17 mars 1999);
- Vingt-deuxième session du Comité pour la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées (CD-P-RR) (Strasbourg, 9-11 juin 1999).

Organisation mondiale de la santé (OMS)*Coopération juridique*

Des représentants du Conseil de l'Europe ont participé aux consultations sur les aspects éthiques de la génétique, du clonage et de la biotechnologie et l'orientation que pourrait prendre l'action future de l'OMS (Genève, décembre 1999).

Des représentants de l'OMS ont participé en tant qu'observateurs aux réunions du Groupe de travail joint sur la xénotransplantation (CDBI/CDSP-XENO).

Cohésion sociale et santé

Le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et l'Organisation mondiale de la santé (Bureau régional pour l'Europe) sont conjointement responsables du réseau européen des « écoles-santé ».

Dans le cadre de l'action ainsi engagée ont été organisés :

- Une réunion annuelle des coordonnateurs nationaux (Lisbonne, 26-28 mai 1999); et

- La première Conférence internationale sur la promotion de santé mentale dans les écoles, accueillie par la Finlande (13 et 14 septembre 1999).

Des représentants de l'OMS ont participé aux réunions suivantes :

- Vingt-deuxième réunion du Comité restreint d'experts sur l'assurance de qualité dans les services de transfusion sanguine (SP-R-GS) (Varsovie, 2-5 février 1999);
- Trois réunions du Groupe de spécialistes dans le domaine de l'assurance de qualité des organes, tissus et cellules (SP-S-QA) (Strasbourg, 25 et 26 mars, 14 et 5 octobre et 9 et 10 décembre 1999);
- Première et deuxième réunions du Groupe de travail conjoint sur la xénotransplantation (CDBI/CDSP-XENO) (Strasbourg, 19-21 avril et 17-19 novembre 1999);
- Quarante-cinquième et quarante-sixième réunions du Comité européen de la santé (CDSP) (Strasbourg, 29 et 30 juin et 13 et 14 décembre 1999).

L'OMS a également participé aux réunions suivantes de l'Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique :

- Quarante-troisième session du Comité d'experts des questions pharmaceutiques (P-SP-PH) (Solothurn, 20-22 avril 1999);
- Quarante-quatrième session du Comité d'experts des questions pharmaceutiques (P-SP-PH) (Strasbourg, 19 octobre 1999);
- Séminaire intitulé « Le pharmacien au carrefour des nouveaux risques sanitaires : un partenaire indispensable à leur maîtrise! » (Strasbourg, 20-22 octobre 1999).

Des représentants de l'OMS ont participé à la Conférence sur la coopération dans la région méditerranéenne (Malte, 15-17 novembre 1999), qui visait à la mise en place de réseaux de professionnels dans le domaine de la réduction de la demande et de l'épidémiologie des problèmes liés aux drogues.

L'OMS a participé à l'organisation du séminaire sur les troubles de l'attention et l'hyperactivité, leur dépistage et leur traitement à l'aide de stimulants (Strasbourg, 8-10 décembre 1999).

L'OMS est également membre du Comité de gestion du programme de formation du personnel dans le domaine de la réduction de la demande.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

L'OMPI participe aux travaux du Groupe de spécialistes sur la protection des ayants droit dans le domaine des médias (MM-S-PR), en qualité d'observateur. Des représentants de l'organisation ont participé aux trois réunions du groupe qui se sont tenues les 3 et 4 mars, 2 et 3 septembre et du 24 au 26 novembre 1999.

Banque mondiale

Activités intergouvernementales

En 1999, le Conseil de l'Europe a participé à un projet de coopération avec la Banque mondiale et l'OCDE, intitulé « Initiative de décentralisation budgétaire ».

Enseignement supérieur et recherche

Le Conseil de l'Europe coopère avec la Banque mondiale à l'action en faveur de l'enseignement supérieur menée en Bosnie-Herzégovine, en particulier à la création d'un Conseil de l'enseignement supérieur.

Patrimoine culturel

Le Conseil de l'Europe est fréquemment en contact avec la Banque mondiale dans le cadre de la campagne intitulée « L'Europe, un patrimoine commun ». Il a également des contacts fructueux avec la Banque mondiale en ce qui concerne l'aide proposée au Gouvernement roumain pour la restauration du patrimoine culturel national.
